

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE5^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 27 septembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.09.05/454

**Appel à projets « Réduction des volumes
d'eau potable non comptabilisés » :
demande de subvention et
approbation du plan de financement**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence, *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 12 septembre 2017.

Présents : 29		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 6	
Vice-Présidents :	
M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président) <i>Procuration à Mme Suzelle SEVILLE</i>	
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Eric JALTON</i>	
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :	
Mme Josiane GATIBELZA <i>Procuration à M. Jean-Charles SAGET</i>	
Autres Conseillers Communautaires :	
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i>	
M. José GUIOLET <i>Procuration à Mme Juliana FENGAROL</i>	
M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS</i>	
Excusés non représentés : 7	
Vice-Présidents :	
M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)	
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :	
M. Fabert MICHELY	
Mme Lyliane PIQUION	
M. Michel RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires :	
Mme Lise Claude AZEDE	
M. Georges BERGINA	
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE	
Absents : 12	
Vice-Présidents :	
MM. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)	
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)	
Autres Conseillers Communautaires :	
M. Chazy CIRANY	
M. Audry CORNANO	
M. Harry DURIMEL	
M. Maurice LORQUIN	
M. Daniel MARSIN	
M. Patrick SELLIN	

COURRIER ARRIVÉ LE:

28 SEP. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2224-10;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.06.04/431 du Conseil Communautaire du 21 juin 2017 portant vote du budget supplémentaire 2017 - Budget annexe Eau 2017;
- VU l'appel à projets sur la « *Réduction des volumes d'eau potable non comptabilisés* » lancé en mars 2017 par le SGAR de la Guadeloupe en amont du « *Plan Eau DOM* »;

Considérant le rapport du Président;

Considérant le dossier de candidature présenté par CAP Excellence le 30 mai 2017 dans le cadre de l'appel à projets « *Réduction des volumes d'eau potable non comptabilisés* » lancé en amont du « *Plan Eau DOM* »;

Considérant la présélection de la candidature de CAP Excellence par le Comité technique réunissant les financeurs (Etat, Région, Office de l'Eau et FEDER) en date du 03 août 2017;

Considérant l'avis favorable de la Commission Mixte Eau et Assainissement réunie le 11 septembre 2017;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1– D'approuver le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de l'action 2 présentée par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le cadre de l'appel à projets « *Réduction des volumes d'eau potable non comptabilisés* » lancé en amont du « *Plan Eau DOM* » :

Partenaires	Pourcentage	Montant
Co-financeurs publics (<i>Région, Office de l'Eau, Etat</i>)	60,00%	484 059,60 €
CAP Excellence	40,00%	202 706,40 €
Coût total de l'opération HT	100,00%	806 766,00 €

ARTICLE 2- D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe, de la Région, de l'Office de l'Eau et de l'Etat pour la réalisation de l'action 2 présentée par CAP Excellence dans le cadre de l'appel à projets « *Réduction des volumes d'eau potable non comptabilisés* » lancé en amont du « *Plan Eau DOM* ».

ARTICLE 3- Que les dépenses et recettes relatives à la réalisation de l'action 2 présentée par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le cadre de l'appel à projets « *Réduction des volumes d'eau potable non comptabilisés* » lancé en amont du « *Plan Eau DOM* », seront imputées au budget supplémentaire Eau - Section investissement : N° d'ordre 64 - N° d'opération 149.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 27 septembre 2017

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 28 SEP. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 09 OCT. 2017



